

Affiché du Au Le Maire	Commune de ROUMOULES Procès-verbal du Conseil Municipal du 23 NOVEMBRE 2022	
	Convocation et affichage 16 novembre 2022	Début séance : 20h30

11 Présents : M. MEGIS Gilles, M. AMBROSI Robert, M. COCUAUD Alain, M. BLANC Jean, M. CIGLIANO Fabien, M. LO SCHIAVO Jean Philippe, M. MANUEL Laurent, M. NESTERCZUK Dany, Mme PEY Catherine, Mme PIERRE-JEAN Ingrid, M ROY Alain Patrick

2 Absentes excusées : Mme Delphine CHAILLAN, Mme DEAUZE Marie-Christine.

2 Pouvoirs : Mme Delphine CHAILLAN a donné pouvoir à M. Gilles MEGIS
 Mme DEAUZE Marie-Christine a donné pouvoir à Mme PEY Catherine.

Le quorum est atteint.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : M. Robert AMBROSI.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'ordre du jour,

- Procès-verbal du 12 Octobre 2022,
- DPU non exercés,
- Choix prestataire assurances biens immobiliers, mobiliers et véhicules,
- Location truffières communales,
- Demande subvention pour régulation centralisée du chauffage de l'école,
- Prix location emplacement ruche,
- Demande reconnaissance catastrophe naturelle plantes à parfum et lavandin,
- RPQS d'élimination des déchets année 2021 de la DLVA,
- Commission contrôle liste électorale,
- DETR 2023,
- Sujet divers

et propose de rajouter : Convention portant sur le financement du Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté (RASED) ;
 Les conseillers l'acceptent.

- **Approbation du procès-verbal** de la séance du 12 octobre 2022, à l'unanimité.
- **DPU non exercés** : vente ROUVIER Joceline / M et Mme MERLE Marc Antoine (parcelles F286, F363 et F530) ;
 vente VOGENSTAHL Daniel / PEPIN Claude (parcelle ZS 269)
- **N° 2022 - 056 – Convention pour le financement du Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté (RASED)** : Les communes ont l'obligation de prendre en charge les dépenses induites par les actions menées dans les écoles publiques par les psychologues scolaires dans le cadre du RASED au prorata du nombre d'élèves inscrits dans les établissements publics du 1^{er} degré à raison de 2 euros par élève et par année scolaire. Accord pour prendre la délibération autorisant Monsieur le Maire à signer la convention afin de participer à ces dépenses pour une durée d'un an, renouvelable tacitement pour une période maximale de 3 ans soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025. A l'unanimité.
- **N° 2022 - 057 – Devis pour assurances** : Accord pour le devis sans franchise de la Smacl pour les assurances multirisques dommage aux biens, Véhicules à moteur, auto collaborateurs, protection juridique et protection fonctionnelle à compter du 1^{er} janvier 2023. La durée globale maximum du marché sera de 4 ans soit jusqu'au 31 décembre 2026. Faire délibération, à l'unanimité.
- **N° 2022 - 058 – Concession truffière communale** : les truffières communales sont situées sur les parcelles ZP 26, 27, 37 et 39 pour une superficie de 5.4451 ha. Suite à l'appel à candidature, accord pour la concession proposée par l'ONF. Prendre la délibération nécessaire pour l'établir au nom de Monsieur Laurent MOURET et Madame Céline CHIAPPETTA, domiciliés sur Roumoules pour une durée de six ans au prix de 100 euros l'hectare par an pour le lot n°1. À l'unanimité.
- **N° 2022- 059 – Sollicitation de l'état de reconnaissance de catastrophe naturelle pour la sécheresse 2022** ayant eu des conséquences sur les récoltes des plantes à parfum et du lavandin. Faire délibération. À l'unanimité.
- **N° 2022 - 060 – Montant rente emplacement ruche** : Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2016-009 du 18/02/2016 et par délibération n°2016-037 du 26/05/2016, nous avons autorisé la mise en place de ruches sur la parcelle ZX9 et autoriser Monsieur le Maire à établir des conventions de cessions de menus produits avec l'ONF. Par délibération n°2016-053 nous avons fixé à 5 euros par ruche. La rente sera de 6 euros par ruche à compter du 1^{er} janvier 2023. Faire délibération. A l'unanimité.

- **Régulation centralisée du chauffage de l'école** : reporté
- **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'élimination des déchets (RPQS) 2021** : Avis favorable pour ce rapport, à l'unanimité.
- **Commission de contrôle des listes électorales** : La commission de contrôle sera composée par M. Jean-Philippe LO SCHIAVO, conseiller municipal, d'un délégué de l'administration et un délégué du tribunal
- **DETR 2023** : reporté.
- **Information sur le devis** de l'entreprise Urbelec pour la pose et dépose des illuminations de Noël.
- **Fin de séance à 23h45**

<i>Robert AMBROSI</i> <i>Secrétaire de séance</i>	<i>Gilles MEGIS</i> <i>Maire de Roumoules</i>
--	--